

EXEMPLES DE TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION

CONSTRUCTIONS NEUVES			DELAIS
Constructions neuves créant une surface de plancher ou une emprise au sol (dont abri de jardin non accolé au pavillon)	jusqu'à 4,99 m ²	aucune	
	de 5 m à 20 m ²	déclaration préalable	1 mois*
	plus de 20 m ²	permis de construire	2 mois* si maison et/ou ses annexes 3 mois* si autres cas
TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES			
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant	Ravalement de façades et toutes modifications de l'aspect extérieur du bâtiment	déclaration préalable	1 mois*
	Modification des abords, création de places de stationnement sur le terrain	déclaration préalable	1 mois*
	Création d'ouvertures (portes, fenêtres)	déclaration préalable	1 mois*
	Modifications de toiture (tuiles, vélux, panneaux photovoltaïques.)	déclaration préalable	1 mois*
Travaux sur construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol (exemple : véranda, extension accolée au	Moins de 40 m ²	déclaration préalable	1 mois*
	Plus de 40 m ²	permis de construire	2 mois*
Changement de destination d'un bâtiment existant, entre les différentes destinations définies (habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole, entrepôt, installations services publics ou d'intérêt collectif)	Pas de travaux ou travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade	déclaration préalable	1 mois*
	Travaux modifiant les structures porteuses ou les façades	permis de construire	2 mois* si maison et/ou ses annexes 3 mois* si autres cas
AUTRES CONSTRUCTIONS OU INSTALLATIONS			
Piscines	Inférieure ou égale 10 m ² et installée pour moins de 3 mois	aucune	
	Entre 10 et 100 m ² , non couverte ou avec couverture inférieure à 1,80 m	déclaration préalable	1 mois*
	Supérieure à 100 m ² ou avec couverture supérieure à 1,80 m	permis de construire	2 mois*
Antennes paraboliques, climatiseur		déclaration préalable	1 mois*
Terrasses de plain-pied	Hors périmètre des bâtiments de France	aucune	
	Dans le périmètre des Bâtiments de France	déclaration préalable	2 mois
Clôtures		déclaration préalable	1 mois*
AMENAGEMENT			
Lotissement	Division sans création de voies ou d'équipements et d'espaces communs, hors périmètre des Bâtiments de France	déclaration préalable	1 mois*
	Autres	permis d'aménager	3 mois*
Aire de stationnement	De moins de 10 unités	aucune	
	Pouvant contenir de 10 à 49 unités	déclaration préalable	1 mois*
	Pouvant contenir au moins 50 unités	permis d'aménager	3 mois*

* le délai d'instruction peut être majoré d'un mois pour la consultation de l'Architecte des bâtiments de France